

Le gouvernement a adopté une Stratégie nationale du commerce qui reflète un consensus au sein du secteur privé et des gouvernements provinciaux. Cette stratégie a trois dimensions; premièrement, améliorer la compétitivité de l'économie canadienne au plan international; deuxièmement, élargir notre accès aux marchés d'autres pays; et troisièmement, améliorer l'efficacité de nos efforts de commercialisation à l'étranger. L'an dernier, le gouvernement a engagé un certain nombre d'initiatives sous chacun de ces trois points. Ces initiatives ont pris en compte les consultations informelles menées avec le secteur privé et les provinces. La mise en application des initiatives et l'étude d'autres initiatives seront grandement facilitées par l'établissement de la structure consultative comprenant le CCCE et les GCSCE.

Un certain nombre de mesures ont été prises pour améliorer notre compétitivité à l'étranger, notamment au plan du financement des exportations. D'autres décisions seront bientôt prises et d'autres initiatives seront envisagées.

Sur la question de l'accès, il existe trois grands domaines dans lesquels des initiatives ont été prises. On a d'abord proposé aux États-Unis d'entreprendre des négociations commerciales en vue de réduire ou d'éliminer les barrières tarifaires et non-tarifaires qui existent actuellement entre les deux pays. Cette initiative a été définie comme la poursuite d'un accord commercial bilatéral global qui serait pleinement compatible avec nos obligations multilatérales en vertu du GATT. La deuxième grande initiative a été de nous associer à quelque quatre-vingt-dix autres pays pour obtenir un consensus sur l'engagement de négociations commerciales multilatérales visant à libéraliser le commerce entre tous les participants. Troisièmement, le gouvernement mène des discussions bilatérales avec certains de ses grands partenaires commerciaux afin d'améliorer l'accès de nos biens et services à leurs marchés. Les conseils du CCCE et des GCSCE seront particulièrement importants dans le contexte de toute négociation commerciale qui pourrait être engagée.

Sur la question de la commercialisation, le gouvernement a introduit une stratégie globale de commercialisation, en consultation avec le secteur privé et les gouvernements provinciaux. Cette stratégie prévoit notamment l'établissement d'objectifs d'exportation pour tous les marchés visés, ainsi que l'identification des débouchés prioritaires et des moyens de poursuivre ces débouchés sur nos principaux marchés - qui composent quelque 95 pour cent de nos exportations actuelles. Diverses innovations ont été apportées pour rationaliser la coopération fédérale-provinciale afin de mieux poursuivre